Les Avantages du contrat d'Apprentissage

Pour le jeune :

- Décrocher un diplôme dans le domaine agricole du CAP au BTS
- Bénéficier d'une réelle expérience professionnelle grâce à l'Alternance **CFA / Entreprise**
- Etre accompagné tout au long de la formation par le CFA Agricole FORMA'TERRA
- Etre salarié et rémunéré durant toute la formation
- Bénéficier d'une aide de 500€ au financement du permis B (pour les apprentis majeurs)

Le salaire de l'apprenti.e est calculé sur la base du SMIC

Les Avantages du contrat d'Apprentissage

Pour l'employeur * :

- Aide unique à l'embauche de l'apprenti.e
- Aide unique à l'emploi pour les travailleurs en situation de handicap

** entreprise de moins de 250 salariés*

En 1ère année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	432,84 €	689,34 €	849,65 €	1 603,12 €
En 2ème année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	625,22 €	817,59 €	977,90 €	1 603,12 €
En 3ème année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	881,72 €	1 074,09 €	1 250,43 €	1 603,12 €

EPLEFPA
FORMA'TERRA

CFAA
Apprentissage

FORMATIONS Grandeur Nature

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail entre :

- Un jeune de 16 à 29 ans*, ayant satisfait à l'obligation scolaire et motivé par un projet professionnel

- Une entreprise habilitée à former des jeunes en apprentissage

Objectifs :

Donner à des jeunes une formation générale, théorique et pratique, dans l'objectif d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme **en alternant** des périodes de formation en Centre de Formation d'Apprentis et des périodes d'activités en Entreprise.

Où nous contacter ?

Standard CFAA :

Tél : 02 62 45 92 92 cfaa@formaterra.re

Développeur CFAA :

06 92 65 44 73 developpeur@formaterra.re

Suivez-nous sur :

- Internet : https://formaterra.re/
- Facebook : formaterra.re

CARTE PÉDAGOGIQUE 2021-2022

FORMATIONS du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en CONTRAT d'APPRENTISSAGE

Aménagement - Paysage - Environnement

Production

SAINT-PAUL

- **CAPa** Jardinier Paysagiste (JP)
- **CAPa** Palefrenier Soigneur (PS)
- **CAPa** Agriculture des Régions Chaudes (ARC)

КУ ϨЧФЙЪИЩФУШ ƗйМйЩЖСКШ ФЪ ϚϨ ϨЧФЙЪИЩФУШ ϘУОТЖСКШ

- **BP** Aménagements Paysagers (AP)
- **BP REA** Responsable d'Entreprise Agricole
- **BTSa** Agronomie Productions Végétales (APV)
- **CS** Arboriste Élagueur (AE)
- **CS** Conduite Production Agrobiologique et Commercialisation (CPABC)

PITON SAINT-LEU

- **BTSa** Aménagements Paysagers (AP)
- **Licence Pro** Agriculture Bio Conseil et Développement

SAINT-BENOÎT

- **CAPa** Agriculture des Régions Chaudes (ARC)
- **BP REA** Responsable d'Entreprise Agricole

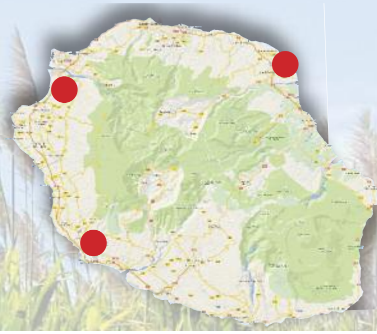

Une formation au plus proche du territoire

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

EPLEFPA FORMA'TERRA
CFAA Apprentissage

Région Réunion
www.regionreunion.com

Erasmus+